

**RAPPORT N° 03/3-47**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RENFORCEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES  
SUR LA ROUTE DES ANANAS ET LE CHEMIN DES BIBASSIERS  
(entre le Chemin des Gerberas et le Chemin de la Source) A MOUFIA**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION ° 02/6-51 DU 4 OCTOBRE 2002**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Le réseau de distribution d'eau potable dans le secteur du Chemin de la Source à Moufia est sous-dimensionné par rapport aux besoins actuels et ne permet pas la continuation de l'urbanisation du secteur. Pour répondre à l'exigence d'amélioration du débit d'eau potable et à l'augmentation du nombre d'abonnés, il s'avère indispensable de renforcer les diamètres de canalisation et de réaliser un nouveau maillage sur l'itinéraire Route des Ananas / Chemin des Bibassiers entre le Chemin des Gerberas et le Chemin de la Source.

Conjointement à ces travaux, il apparaît judicieux de réaliser l'assainissement eaux pluviales sur cet itinéraire. Cet ouvrage sera dimensionné pour recevoir les eaux pluviales venant de l'amont de la Route des Ananas et aura pour exutoire la Ravine du Chaudron.

Les modifications au projet présenté au Conseil Municipal du 4 octobre 2002 portent essentiellement sur :

- la modification de l'itinéraire de la partie aval du projet eaux pluviales : il emprunte la Rue des Bleuets et traverse une propriété appartenant à la SIDR jusqu'à la Ravine du Chaudron ; ce nouvel itinéraire élaboré, en accord avec la SIDR, permet un meilleur assainissement de la zone ;
- la mise en place d'un revêtement en enrobé sur toute la largeur des voies concernées par les travaux.

La nouvelle estimation de ce projet modifié s'élève à 547 000 euros au lieu des 300 000 euros annoncés initialement.

- Lot 1 Eau Potable,
- Lot 2 Eaux Pluviales.

**RAPPORT N° 03/3-47**

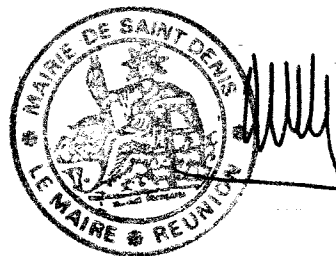
Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Annexe de l'Eau pour le Lot 1 et sur le Budget principal pour le Lot.

Je vous demande donc :

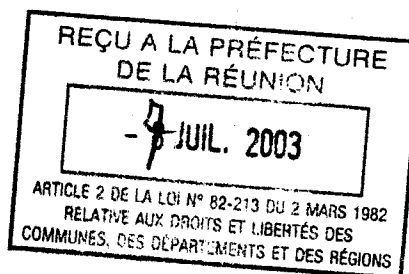
- d'approuver la modification du projet de renforcement du réseau de distribution d'eau potable et de réalisation de l'assainissement pluvial sur l'itinéraire Route des Ananas / Chemin des Bibassiers entre le Chemin des Gerberas et le Chemin de la Source, à Moufia ;
- d'approuver la nouvelle estimation des travaux et la décomposition du marché en deux lots ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent**



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint



**DELIBERATION N° 03/3-47  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 25 juin 2003**

**OBJET**

**RENFORCEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES  
SUR LA ROUTE DES ANANAS ET LE CHEMIN DES BIBASSIERS  
(entre le Chemin des Gerberas et le Chemin de la Source) A MOUFIA**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION ° 02/6-51 DU 4 OCTOBRE 2002**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-47 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générales ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet modifié de renforcement du réseau de distribution d'eau potable et de réalisation de l'assainissement pluvial sur l'itinéraire Route des Ananas / Chemin des Bibassiers entre le Chemin des Gerberas et le Chemin de la Source, à Moufia.

**ARTICLE 2**

Approuve la nouvelle estimation des travaux (547 000 euros) et la décomposition en deux lots :

**DELIBERATION N° 03/3-47**

- Lot 1 Eau Potable,
- Lot 2 Eaux Pluviales.

**ARTICLE 3**

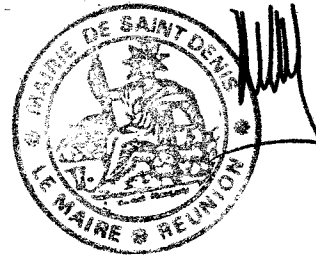
Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **02 JUL. 2003**

Pour le Maire absent



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint

